



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **11 mai 2015**

Délibération n° 2015-0301

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur la qualité et la transmission-reprise en 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 21 avril 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 13 mai 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Crozier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, M. Millet, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pilon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, MM. Sturla, Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Aggoun (pouvoir à Mme Piantoni), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Compan), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Charmot (pouvoir à Mme Crespy), Denis (pouvoir à Mme Frier), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Moretton (pouvoir à M. Suchet), Moroge (pouvoir à M. Cohen), Odo (pouvoir à M. Barret), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Tifra (pouvoir à M. Berthilier).

Conseil du 11 mai 2015**Délibération n° 2015-0301**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur la qualité et la transmission-reprise en 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 avril 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon a 3 missions principales au service du développement des entreprises et du territoire :

- représenter les entreprises et les commerçants et être leur porte-parole auprès des pouvoirs publics,
- accompagner les entreprises de la création jusqu'à la transmission en passant par toutes les phases de croissance et de développement : création/reprise transmission, développement commercial, ressources humaines, formation/apprentissage, innovation, développement durable, veille et intelligence économique, international,
- contribuer à la gestion des grands équipements utiles au développement et à l'attractivité des territoires : aéroports de Lyon, Eurexpo, école de management de Lyon (EMLYON) Business School, musée des tissus, musée des arts décoratifs.

Dans le cadre de son carnet de route 2011-2015, la CCI de Lyon s'est fixée comme objectif de faire de Lyon la référence européenne en matière d'entrepreneuriat, en particulier en renforçant son implication dans le pilotage et le développement des actions du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE).

a) - Objectifs

La Communauté urbaine de Lyon développe une politique de soutien affirmé à l'entrepreneuriat depuis de nombreuses années.

Les acteurs économiques du territoire, réunis sous une gouvernance commune (Grand Lyon, l'esprit d'entreprise) ont décidé, il y a plus de 10 ans, de créer le réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat, véritable fer de lance de la politique entrepreneuriale de l'agglomération. Depuis sa mise en oeuvre, ce réseau a accompagné plus de 100 000 entrepreneurs et a permis d'atteindre le rythme de 15 000 créations d'entreprises chaque année, plaçant ainsi la Métropole de Lyon au premier rang des agglomérations françaises créant le plus d'entreprises.

C'est dans le cadre de ces activités que la CCI de Lyon sollicite un soutien financier de la Métropole de Lyon.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014 et bilan

Par délibération n° 2014-0116 du 23 juin 2014, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant total de 101 152 € au profit de la CCI de Lyon pour la mise en oeuvre de ses programmes d'actions sur la qualité et la transmission-reprise pour l'année 2014, dont 82 652 € pour le programme qualité et 18 500 € pour le programme transmission-reprise. En complément, la Région Rhône-Alpes, au titre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC), attribuait à la CCI de Lyon des financements à hauteur respectivement de 82 652 € et de 16 000 € sur ces mêmes programmes.

Le bilan 2014 de l'activité de la CCI de Lyon dans le cadre de ce financement est le suivant.

Programme L_VE qualité

1° - Les audits de maintien de labellisation se sont poursuivis en 2014 : 22 structures ont été auditées et toutes ont fait l'objet d'une reconduction du label L_VE. En parallèle, la démarche de première labellisation a été entreprise ou poursuivie avec 3 structures. Enfin, l'enquête annuelle de satisfaction réalisée auprès d'un échantillon de 1 277 entrepreneurs accompagnés par le réseau L_VE a été renouvelée. 29 structures du réseau ont participé à cette enquête, le taux de satisfaction global s'élève à 91,1 %.

2° - Le programme de professionnalisation des membres du réseau s'est poursuivi : il s'est traduit par la mise en œuvre d'un programme de formation à la construction et à l'analyse de modèles économiques. Par ailleurs, les outils communs, notamment la version simplifiée du prévisionnel financier, ont pu être finalisés et ont fait l'objet d'une revue qualité. Enfin, les besoins liés à la plateforme commune L_VE pro ont fait l'objet d'un questionnaire diffusé au sein du réseau L_VE.

3° - Les développements informatiques engagés en 2014 ont essentiellement porté sur l'optimisation des outils existants (meilleure alimentation de la base de données commune, évolution du module statistiques, développement d'un outil de monitoring, etc.).

Programme L_VE transmission-reprise

En 2014, 3 actions ont été mises en œuvre :

1° - Renouveau de l'observatoire de la transmission d'entreprises sur l'agglomération lyonnaise : un millier d'entretiens a été réalisé auprès de chefs d'entreprises, la synthèse de ces entretiens a été largement diffusée. Elle est complétée par des témoignages de chefs d'entreprises, elle constitue un outil pédagogique.

2° - Organisation collective d'un événement "90 minutes pour votre transmission" : le forum habituel de la transmission-reprise a été renouvelé en 2014 dans le cadre du forum de l'entrepreneuriat (107 inscrits, 71 participants).

3° - Mise en œuvre de bourses d'échange pour répondre aux attentes exprimées par les cédants (4 bourses, une par trimestre) : 331 cédants et repreneurs participants (292 en 2013) et 1 077 offres de cession/reprise (1 002 en 2013).

c) - Programme d'actions pour 2015 et plan de financement prévisionnel

Pour permettre la mise en œuvre des programmes L_VE portés par la CCI de Lyon, il est proposé de soutenir, en 2015, les actions suivantes :

Programme L_VE qualité

1° - Assurer l'accompagnement de la labellisation des structures du réseau : poursuivre les audits de maintien de la labellisation pour toutes les structures membres et poursuivre les démarches d'audit pour les structures candidates à l'entrée dans le réseau. Animer la démarche qualité, notamment en accompagnant la mise en œuvre des plans d'actions formulés à l'issue des audits. Renouveler l'enquête de satisfaction annuelle et la faire évoluer pour en faire un véritable outil de pilotage de la qualité du réseau.

2° - Poursuivre la professionnalisation des structures membres du réseau en mettant en œuvre un nouveau cycle de formation portant sur des thématiques à convenir en fonction des besoins exprimés par les membres du réseau. Proposer de nouvelles sessions d'échanges, du type "workshop", d'une durée courte mais à échéances régulières. Poursuivre la bonne prise en main, par le réseau, des outils communs de travail qui ont été développés ces derniers mois (prévisionnel financier, plan d'affaires, etc.) et développer de nouveaux outils.

3° - Assurer le pilotage des développements informatiques de la plateforme collaborative L_VE pro : assurer la continuité de service et la bonne alimentation/utilisation de la plateforme, piloter et suivre les développements des nouveaux modules et assurer la formation des utilisateurs. Développement de nouveaux outils de pilotage (édition de rapports d'activités divers).

Programme L_VE transmission-reprise

Le programme est poursuivi à l'identique : poursuite de l'observatoire de la transmission d'entreprises sur l'agglomération lyonnaise (1 000 entretiens), organisation du forum de la transmission-reprise en novembre 2015 dans le cadre de la semaine de la création-reprise, mise en œuvre de bourses d'échanges pour répondre aux attentes exprimées dans le cadre de l'étude des difficultés d'identification des repreneurs par les cédants (4 bourses, soit une par trimestre).

Budget prévisionnel 2015 pour la mise en œuvre des actions qualité et transmission-reprise

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Autres services extérieurs : rémunération intermédiaire et honoraires, déplacements, missions et réceptions	73 390	Métropole de Lyon	80 000
Charges de personnel	126 936	Région Rhône-Alpes convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC)	82 610
		Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon	37 716
Total programme qualité	200 326	Total programme qualité	200 326

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
Observatoire de la transmission	12 700	Métropole de Lyon	18 500
Forum de la transmission	16 800	Région Rhône-Alpes convention de fonctions d'agglomération et de centralité (CFAC)	18 500
Bourse d'échanges cédants-repreneurs	41 500	Partenariats privés	9 000
		Droits entrées	2 000
		Valorisation CCI	23 000
Total programme transmission-reprise	71 000	Total programme transmission-reprise	71 000

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 98 500 € au profit de la CCI de Lyon dans le cadre de ses programmes d'actions L_VE qualité (80 000 €) et L_VE transmission-reprise (18 500 €). La Région Rhône-Alpes apporte elle aussi son soutien (101 110 €) à la CCI de Lyon, dans le cadre de la convention de fonctions d'agglomération et de centralité portant sur la période 2010-2016 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 98 500 € au profit de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon pour la mise en œuvre de ses programmes d'actions sur la qualité et la transmission-reprise pour l'année 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et la CCI de Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 657382 - fonction 62 - opération n° 0P01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2015.